

**ÉCLAIR'ÂGE SÉNIOR**  
La plateforme téléphonique  
**03.27.14.05.28**

La coordination médico-administrative :

Dr **DAMBRE Delphine**  
@ : ddambre@chsa.fr

Mme **LEVEQUE Nathalie**  
@ : nleveque@chsa.fr

Secrétariat : **03.61.10.33.34**

Les animateurs territoriaux

Mme **BEKEBREDE Estelle**  
M. **MANGIN Gaëtan**

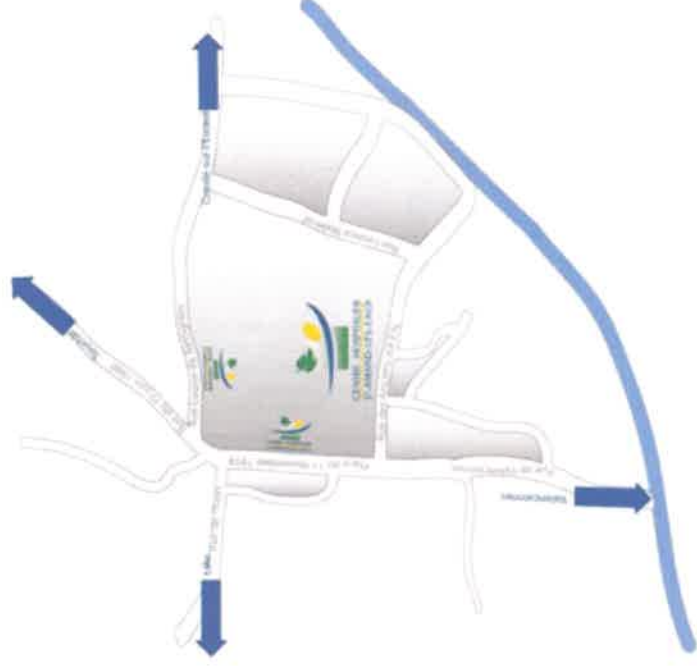
Secteurs **Amandinois & Valenciennois**

☎ : 06 33 40 94 77  
@ : esbekebrede@chsa.fr  
@ : gmangin@chsa.fr

M. **GETE Alexandre**  
Secteur **Quercitain & Denaisis**

☎ : 06 38 45 47 03  
@ : agete@chsa.fr

ACCÈS



**GCS filière gériatrique**

Nos bureaux sont situés au :  
**24 rue Louise de Bettignies**  
**59230 Saint-Amand-les-Eaux**

☎ **03.61.10.33.34**

📠 **03.61.10.33.46**

**Parcours Santé**  
**des aînés**  
TERRITOIRE DU VALENCIENNOIS  
QUERCITAIN

Paerpa

**L'EXPÉRIMENTATION**  
**PAERPA**

(Parcours de santé des Personnes Âgées En Risque  
de Perte d'Autonomie)



## LE PLAN PERSONNALISÉ DE SANTÉ : PPS

→ A pour objectif de formaliser les actions coordonnées des professionnels de premier recours, menées dans le cadre d'une prise en charge globale de la personne âgée à risque de perte d'autonomie.

→ Est initié par le médecin qui peut prescrire, en fonction du facteur de risque du patient, une évaluation IDE et/ou pharmaceutique dans le but de mettre en place des actions préventives ciblées.

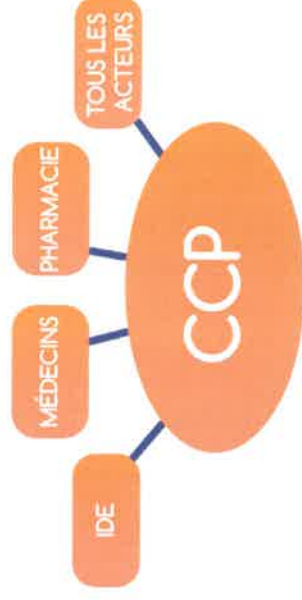
### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Personnes âgées de 75 ans et plus.
- Patient présentant des risques avérés (chute, dénutrition, dépression, iatrogénie) avec polypathologie ou pathologie sévère et/ou risques sociaux.
- Nécessiter des besoins multiples d'aides et de soins.

### NE PEUT ÊTRE INITIÉ POUR :

- Patient refusant de participer.
- Patient ne résidant pas sur le territoire du Valenciennois-Quercitain.
- Patient présentant des troubles cognitifs sévères.
- Patient ayant déjà obtenu un PPS depuis moins d'un an.

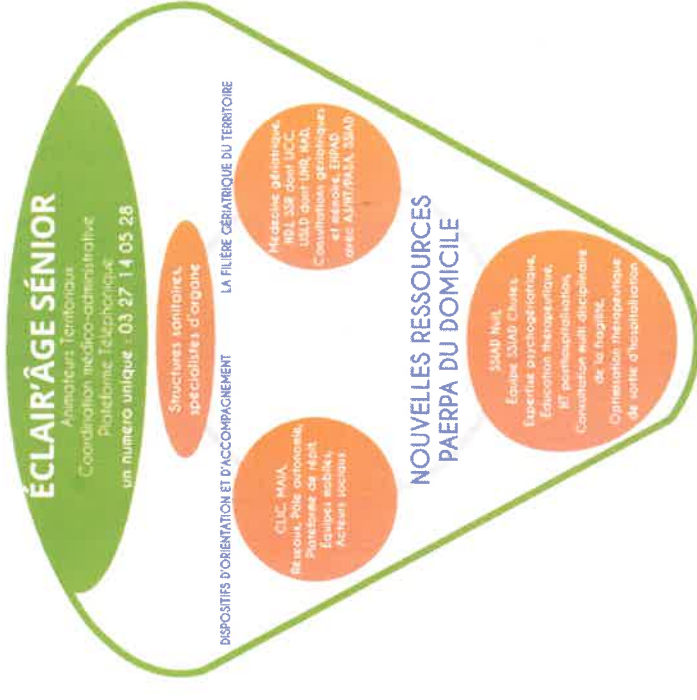
## LA COORDINATION CLINIQUE DE PROXIMITÉ : CCP



- Sous la responsabilité du médecin traitant.
- Permet l'organisation des professionnels du premier recours autour d'UN seul patient et avec son accord.
- Dans le but d'élaborer un parcours individualisé, basé sur un PPS (plan personnalisé de santé) à un moment donné.
- Avec UN référent désigné qui peut changer selon la priorité du PPS.
- Et des acteurs qui peuvent varier selon les objectifs du PPS d'un même patient.



## ÉCLAIR'ÂGE SÉNIOR



- Repose sur les systèmes de coordination existant sur le territoire tout en visant à leur rapprochement et leur mise en cohérence.
- Informe et oriente les professionnels des ressources sanitaires, sociales et médico-sociales existants sur leur territoire (dispositifs actuels et nouvelles ressources).
- Assure une mission de gestion administrative et de suivi des PPS.
- Centralise les consentements des patients à la transmission d'informations.